



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Projet de transformation de l'Abbaye Saint-Vaast

Question écrite n° 37035

Texte de la question

M. Régis Juanico attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur le projet de transformation de l'Abbaye Saint Vaast en hôtel de luxe porté par la ville d'Arras en partenariat avec un groupement privé. Cette abbaye de 20 000 m² est le plus grand ensemble d'architecture religieuse du XVIIIème siècle en France et constitue un patrimoine exceptionnel, entièrement classé monument historique depuis 1907. Le bâtiment abrite aujourd'hui notamment le Musée des Beaux-Arts de la ville d'Arras, dont les collections sont à plusieurs titres remarquables au plan national (Mays de Notre-Dame-de-Paris, toiles de Jaulmes provenant de l'Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes de 1925...) et peu exploitées à ce jour. Le projet de rénovation porté par la ville d'Arras soulève plusieurs inquiétudes concernant en particulier la protection du patrimoine bâti (projet de verrière au-dessus de la Cour du Puits), l'étendue des surfaces réservées au Musée et l'interface entre l'hôtel et les espaces culturels (protection des œuvres, accessibilité du grand public). Il souhaite connaître son avis sur ce projet.

Texte de la réponse

Le site de l'abbaye Saint-Vaast, fondé au VIIe siècle, a fait l'objet au fil du temps de nombreux travaux de construction, d'agrandissement et de reconstruction. Les volumes actuels de l'îlot, s'étendant sur 220 m de long et 80 m de large, rebâti sur un plan ternaire de trois cours et trois étages, donnent à voir une conception puissante d'architecture monastique de la seconde moitié du XVIIIe, parachevée au début du XIXe siècle. Classée au titre des monuments historiques par arrêté du 11 octobre 1907, l'abbaye a été fortement endommagée pendant la Première Guerre mondiale. Elle a été restaurée sous l'égide de l'architecte en chef des monuments historiques Pierre Paquet, qui y a créé deux galeries monumentales pour le musée afin d'accueillir une partie des Mays de Notre-Dame et les toiles de Gustave Louis Jaulmes. Le site accueille aujourd'hui la médiathèque et le musée des Beaux-Arts, qui possède l'appellation Musée de France ; ces deux institutions sont réunies désormais en un pôle culturel unique. La restauration de l'abbaye Saint-Vaast est devenue une nécessité au regard notamment de la vétusté de ses couvertures, partiellement fuyardes. La commune a donc décidé de lancer un programme ambitieux de restauration de l'ensemble du monument et a pris la décision d'en affecter une partie à un opérateur privé pour un projet hôtelier, seule condition de la soutenabilité financière du projet. Le projet scientifique et culturel est abouti et d'une grande inventivité, tant dans le pari de l'accessibilité aux publics les plus diversifiés, que dans son incarnation des objectifs du « plan bibliothèques » : extension des horaires d'ouverture et aménagement des espaces en lieux de vie et de rencontre. Il offre des perspectives de mutualisation de services et d'espaces de médiation avec le musée des Beaux-Arts d'Arras. Deux maîtres d'œuvre ont été retenus : un architecte en chef des monuments historiques pour la restauration du monument et un architecte muséographe pour l'aménagement du pôle culturel. L'opérateur privé a également recruté un architecte pour l'aménagement des espaces de l'hôtel. Les projets sont encore en phase d'étude mais de nombreux échanges entre les collectivités partenaires et les services de l'État ont déjà eu lieu pour partager les enjeux de ce projet. Le ministère de la culture (direction régionale des affaires culturelles – DRAC - des Hauts-de-France) est notamment attentif à la répartition spatiale des usages entre public (pôle culturel) et privé (hôtel),

avec une séparation des deux entités et des flux, sans interpénétration. Une attention particulière sera portée aux questions de sûreté et de sécurité que la juxtaposition de ces deux entités requiert. En ce qui concerne la cour du puits, la création d'une verrière est effectivement envisagée. Le principe de ce couvrement a été validé par la commission nationale des monuments historiques, en sa séance du 9 septembre 2013. La création de cette verrière fera évidemment l'objet d'un suivi attentif par les services de la DRAC, au titre du contrôle scientifique et technique. Le nouveau directeur régional des affaires culturelles s'est rendu sur place dès sa prise de poste, le 14 décembre 2020, et ses services et ceux de la ville d'Arras se rencontrent régulièrement pour faire émerger un projet d'aménagement de l'abbaye Saint-Vaast conjuguant la conservation de ce monument historique insigne, les obligations et missions de service public associées à un musée de France et à une médiathèque, chargés l'un comme l'autre d'accueillir tous les publics dans le respect de la sûreté des collections qui y sont conservées et les impératifs économiques et touristiques de la ville d'Arras.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37035

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 1934

Réponse publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3273